

20 juin 2024

**L'ASSOCIATION « BIEN VIVRE À PIERRE-BÉNITE » ET LA VILLE
OBTIENNENT LA SUSPENSION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
AUTORISANT L'EXTENSION DE L'ACTIVITÉ DE L'USINE DAIKIN**

À la suite du recours déposé devant le tribunal administratif de Lyon par l'association « Bien Vivre à Pierre-Bénite » et de l'intervention volontaire de la Ville dans la procédure, le juge des référés a suspendu l'arrêté préfectoral autorisant l'extension de l'activité de l'usine Daikin.

Le juge a retenu les arguments avancés par les avocats requérants de l'association et de la Ville. Il estime ainsi **que les modifications successives apportées à l'installation classée ont conduit à une augmentation significative de l'émission de produits toxiques** déjà présents et à **l'introduction d'un nouveau produit, le bisphénol AF**. Ces changements augmentent les risques pour la santé humaine, que ce soit par l'augmentation des quantités de substances dangereuses déjà émises ou par l'effet cumulatif de nouvelles émissions. En raison de ces modifications substantielles et des dangers potentiels pour l'environnement, il affirme qu'il **est nécessaire de soumettre le projet à une autorisation environnementale et à une évaluation environnementale**, comme le prévoient les articles R. 181-46 et L. 511-1 du code de l'environnement.

Il suspend donc l'arrêté du 2 février 2024 de la préfète du Rhône autorisant la création d'une unité de fabrication en pré-compound sur l'installation exploitée par la société Daikin.

« Nous nous félicitons de cette décision qui va dans la bonne direction, contribuant à instaurer des garde-fous et une vigilance accrue quant à l'utilisation de substances toxiques par les industriels à proximité de zones urbaines. Je rappelle que cette suspension signifie l'arrêt de l'activité de cette nouvelle unité.

C'est une première victoire dans le parcours judiciaire dans lequel nous nous sommes engagés depuis 2 ans.

Nous restons pleinement mobilisés pour assurer la sécurité des habitants, sans oublier le nécessaire maintien du dialogue avec les services de l'État, toujours dans l'objectif de faire cesser toute forme de rejets de perfluorés à Oullins-Pierre-Bénite. »

Jérôme Moroge

Maire d'Oullins-Pierre-Bénite